

trouvera qu'encore mêlée à la discussion. Chaque jour d'ailleurs nous apporte un contingent de faits, conséquences naturelles les uns des autres, qui éveillent les inquiétudes des bons et sains esprits. Il n'y a plus de doute possible sur la tendance des peuples allemands, même de ceux qui devaient former la confédération du Sud, à se rapprocher de la Prusse. C'est une vérité qui se confirme toutes les lettres que l'on reçoit d'Allemagne. Un autre fait plus grave va s'accomplir : Avant la fin de la session du Parlement du Nord attendez-vous à voir le roi Guillaume prendre le titre d'Empereur d'Allemagne. Si l'Autriche proteste on lui offrira une revanche de Sadowa qu'elle n'est pas en état d'accepter. En même temps il nous arrive de la frontière un bruit peu rassurant : Le grand duc de Bade serait disposé à abdiquer en faveur du roi de Prusse. Nous n'en serions pas surpris. Il faudra peut-être un bien court espace de temps pour que de toutes les souverainetés qui existaient il y a un an il n'en reste plus debout qu'une seule qui aura absorbé toutes les autres.

A la suite de la discussion sur la demande d'interpellation de M. Thiers qui a été votée à l'unanimité, on dit que M. Jules Favre et ses amis déposeront une pareille requête au sujet du Mexique, mais il est à croire que le jour où se produiront les réclamations de l'opposition, le dernier soldat de notre expédition aura remis le pied sur le sol français. En effet dès aujourd'hui il ne doit plus y avoir un uniforme français au Mexique, l'évacuation devant être terminée le 8. Il ne restera donc plus à vider que l'affaire des obligations mexicaines. Une conversion est annoncée depuis longtemps ; seulement on ignore quel sera le mode d'opération ; s'il sera fait une conversion pure et simple au 300, ou s'il sera créé, moyennant une soule, des obligations nouvelles garanties par l'Etat.

La réunion des patrons imprimeurs de Tours a voté sur le principe même du maintien des brevets une proposition toute contraire à celle que les ouvriers imprimeurs votaient le même jour à Paris ; mais ils ont voté aussi en cas de suppression des brevets le principe d'une indemnité à réclamer par les titulaires actuels.

Messieurs les restaurateurs du Palais-Royal n'ont pas eu besoin de se mettre en grève : ils se sont entendus et ont décrété l'augmentation des repas à prix fixe. Ils se sont appuyés sur ce fait malheureusement trop vrai que depuis une douzaine d'années le prix des objets de consommation a doublé. — Nous allons en voir bien d'autres au moment de l'Exposition.

C'est aujourd'hui le dernier jour fixé pour la visite des travaux du Champ de Mars. Les guichets seront fermés demain et ne s'ouvriront plus que le 1^{er} mai.

CH. CAHOT.

Paris, 11 mars.

Un intérêt plus vif que l'année dernière s'attache d'avance aux débats qui s'engageront jeudi sur les affaires politiques extérieures. Il y a un an quand M. Thiers prit la parole pour exposer la situation des choses, on comptait généralement sur la neutralité de la France et la lutte, si elle devait éclater, paraissait ne devoir mettre en ligne que les Allemands et les Italiens. Aujourd'hui la situation n'est plus la même ; elle nous semble beaucoup plus grave, précisément parce que nous voyons l'Europe profondément agitée, parce que de tous côtés on fait avec la plus grande activité des préparatifs de guerre : proportions aux forces de chaque état, et qu'il est impossible de prévoir comment éclatera le conflit et quels états y prendront une part active. Selon les uns c'est la question d'Orient qui mettra le feu aux poudres, selon d'autres, et c'est une opinion que j'ai retrouvée émise en plus d'un endroit, le point de départ d'un conflit européen. serait la prétention de la Prusse d'absorber une partie des Pays-Bas. Il y a

bien une troisième hypothèse, c'est celle d'après laquelle la France et la Prusse seraient d'accord pour s'agrandir toutes deux et vivre ensuite dans les rapports du meilleur voisinage. Il faut avouer que la conduite de la Prusse depuis Sadowa n'autorise guère à croire qu'elle songe à donner à la France toutes les satisfactions désirables. C'est précisément le désaccord de nos politiques qui donne une importance exceptionnelle à la discussion de cette semaine.

Vous savez qu'on s'est montré ici quelque peu ému des démonstrations officielles qui ont eu lieu en Russie en faveur des Grecs et de l'insurrection crétoise. D'un autre côté il existe à Londres un comité grec qui fonctionne depuis longtemps. A Paris il est question de reconstituer, comme en 1826, une commission ou comité chargé de recueillir des conscriptions en faveur des Grecs insurgés. Il y a déjà eu deux réunions chez M. Villemain, et la France cite ce soir parmi les membres invités de ce comité : MM. Guizot, Villemain, Saint-Marc Girardin, Piscatory, Jules Simon, baron Brenier, etc. Evidemment ce comité doit prêter un concours surtout moral à la cause des Grecs, car quelle que soit l'abondance des dons qu'il pourra recueillir, il faudrait de plus grandes ressources pour permettre aux Grecs d'engager la lutte qui doit se terminer par l'expulsion des Turcs du sol européen. Mais ce concours moral peut être le point de départ d'une croisade nouvelle ; il faudra en suivre le développement.

On s'est beaucoup occupé aujourd'hui des élections italiennes : les premiers résultats connus sont favorables au ministère. Garibaldi a échoué à Florence où M. Ricasoli a été élu. Dans la plupart des collèges électoraux, il sera nécessaire de procéder à un nouveau scrutin.

Le télégraphe de Londres affirme que l'Irlande est tranquille : il est bon de se délier de ses affirmations.

Le Corps législatif a continué aujourd'hui la discussion de la loi sur l'enseignement primaire. La commission du budget a nommé pour rapporteur M. Du Miral.

Le *Moniteur* publie ce matin la liste des fonctionnaires qui pendant le carême seront reçus sans invitation aux soirées du jeudi aux Tuileries. C'est ce soir que l'Impératrice doit reprendre ses réceptions intimes du lundi.

Les statues des princes Plantagenets de Fontevault n'iront pas en Angleterre : ces statues faisant partie du domaine public n'auraient pu être enlevées qu'en vertu d'une loi votée par les Chambres.

Lord Cowley est revenu à Paris avec sa famille et il doit y rester jusqu'à l'époque de la visite que le prince de Galles fera à l'Exposition. Il n'y aura pas de bals à l'ambassade d'Angleterre : il y aura seulement un grand dîner chaque samedi, comme par le passé.

Ce soir a lieu la 1^{re} représentation de *Don Carlos*. La répétition générale a eu lieu samedi. Verdi avait seulement consenti à inviter quelques amis.

On annonce la mort du marquis Du Hallay-Coëtquen, beau-frère, si je ne me trompe, du prince de Chimay. Le marquis Du Hallay dont la loyauté et le rare jugement étaient connus de tous était devenu dans ces derniers temps le juge en dernier ressort de toutes les querelles d'honneur.

CH. CAHOT.

EXPOSITION UNIVERSELLE.

Plus on approche de l'ouverture de l'Exposition, plus les avis et renseignements se multiplient. Nous continuerons à publier sommairement ou textuellement, tous ceux qui seront de nature à intéresser nos lecteurs. Tel est le cas, pour la note suivante, insérée au *Moniteur* de lundi.

Le personnel de la Commission impériale devra désormais consacrer tout son temps aux divers préparatifs de l'installation définitive. En conséquence, la Commission

impériale ne répondra plus aux demandes qui ne pourraient avoir une solution utile pour les intéressés.

Les demandes d'emploi ; car les cadres de l'administration sont complètement remplis ;

Les demandes de loteries ; car la Commission impériale a formellement rejeté en principe ce genre d'entreprises ;

Les réclamations et demandes de renseignements ; car un bureau spécial a été établi au commissariat général (2^e avenue de Labourdonnaye), afin de fournir verbalement au public toutes les indications utiles ;

Les demandes de prorogation de délai ; car c'est au jury seul qu'il appartiendra d'apprécier au 1^{er} avril, les excuses que pourraient faire valoir les intéressés. La Commission impériale se bornera à remettre au jury les listes des absences constatées aux deux époques réglementaires des 11 et 28 mars.

Nous lisons dans l'*Industriel Alsacien* :

M. J. Dollfus, président de la Société des Cités ouvrières, dans le but louable de répandre autant que possible la connaissance de l'institution des Cités ouvrières, a fait construire à ses frais, dans le parc du Champ de-Mars, un groupe de quatre maisons ouvrières, reproduisant exactement l'un des groupes qui existent à Mulhouse. L'une de ces maisons sera divisée et meublée exactement comme celles de nos Cités, et occupée pendant toute la durée de l'Exposition par une famille ouvrière que M. J. Dollfus enverra, également à ses frais. Il sera heureusement possible d'employer le mari à la surveillance et à l'entretien de machines envoyées par un de nos constructeurs, en sorte que la lourde charge que s'impose M. Dollfus sera quelque peu diminuée. La deuxième maison servira à l'exposition complète de tous les documents relatifs aux Cités ouvrières, et présentera un vif intérêt à ceux qui la visiteront. On y verra figurer un plan en relief, sur une grande échelle, de toute la Cité de Mulhouse, ancienne et nouvelle ; des quartiers avoisinants, et particulièrement des nombreux établissements industriels d'alentour, avec les salles d'asile, écoles, bains, lavoirs, restaurants, etc. Il sera facile, à l'inspection de ce plan, de se rendre compte de l'importance de nos Cités qui comprennent aujourd'hui plus de 800 maisons, et de voir en même temps combien elles ont été utiles à l'industrie, et combien rapidement un grand nombre d'établissements industriels sont venus se grouper autour d'elles pour profiter de la facilité de trouver des ouvriers.

Ajoutons-y des vues photographiques et autres, des Cités, des documents de toute espèce sur ce sujet, ainsi qu'une nouvelle édition considérablement augmentée du beau travail de M. le Dr Penot, publié il y a un an par la Société industrielle, et dont l'écoulement a été si rapide que peu de mois après sa publication il n'en restait plus un exemplaire disponible. Ce travail donne des renseignements complets non-seulement sur les Cités de Mulhouse, mais sur celles de Guebwiller, Beaucourt, et toutes celles enfin créées dans notre département. Il y aura donc là une exposition complète ; des maisons ouvrières telles qu'elles existent en réalité, l'ensemble, sur une grande échelle, de la Cité tout entière ; enfin tous les documents qui permettront au visiteur de se renseigner sur l'organisation financière de l'œuvre, sur les prix de revient des maisons, etc., etc., — sans compter l'heureux concours de circonstances qui veut que l'on trouve autour des cités des établissements industriels, filatures et tissages de tous les modèles anciens et nouveaux, à rez-de-chaussée et à étages. Le plan très-bien fait a été établi avec beaucoup de soin et d'habileté par C. Foltz, de Colmar, connu déjà en Alsace et au dehors pour ses belles reproductions des châteaux d'Alsace.

Le comité départemental du Haut-Rhin a obtenu de M. Jean Dollfus, moyennant un loyer peu élevé, la disposition des deux autres maisons ; le premier étage servira de bureau au délégué du Comité départemental et à ses employés, et le rez-de-chaussée, de lieu de réunion aux visiteurs alsaciens de l'Exposition. Ce dernier sera divisé en deux salons élégamment meublés ; les visiteurs y trouveront sur l'exposition tous les renseignements dont ils pourront avoir besoin ; ainsi que les journaux d'Alsace, dont on espère obtenir l'envoi gratuit pendant la durée de l'Exposition. — Ces maisons sont admirablement placées pour servir de lieu de réunion : à proximité du palais, le touchant presque, en face de l'un des grands restaurants installés dans le palais, et à la sortie du chemin qui conduit en quelques pas à l'Exposition colonnière du Haut-Rhin, tout à côté de la tente impériale. Ce sera aussi un lieu de repos lorsqu'on voudra quitter pour quelques instants le bruit et le mouvement du palais ; il sera commode de s'y donner rendez-vous, de s'y retrouver, d'y faire sa correspondance. Les maisons sont entourées d'un jardin planté d'arbres, ce qui ne sera pas à dédaigner pendant les chaleurs. — Des cartes d'abonnement à un prix très-réduit (quelques francs seulement pour couvrir les frais peu importants qu'occasionne cette organisation) seront délivrées aux visiteurs alsaciens qui voudront fréquenter ces salons alsaciens.

Les frais d'installation sont fort réduits, car le mobilier, les papiers de tenture, les rideaux, etc., sont fournis gratuitement par un certain nombre de manufacturiers et d'exposants alsaciens, auxquels on ne peut exprimer trop de gratitude pour leurs dons généreux. Même sentiment de gratitude vis-à-vis de M. Jean Dollfus, sans lequel une installation de ce genre n'aurait pas été possible.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le Conseil municipal se réunira samedi prochain à cinq heures pour délibérer sur les objets suivants :

1. Réduction à faire à la demande de 10 centimes additionnels ;
2. Avis à donner sur la proposition des habitants du Blanc-Seau ;
3. Compte du canal pour 1866 ;
4. Propositions de dépenses pour le canal en 1867 ;
5. Examen d'un bordereau de sommes irrecouvrables pour le service des eaux ;
6. Comptes d'ouvrages faits à la maison du directeur de l'école du Trichon ;
7. Réceptions définitives de travaux ;
8. Contravention à un alignement ;
9. Divers crédits supplémentaires ;
10. Vente d'une petite maison à démolir.

Le Tribunal correctionnel de Lille a rendu hier un jugement qu'il est important de faire connaître au public ; car il détruit une erreur depuis trop longtemps répandue que les règlements locaux n'ont force de loi que lorsqu'il s'agit des façades de maisons bordant une voie publique. Voici le cas qui s'est présenté.

Un propriétaire de Roubaix avait fait bâtir des maisons n'ayant entre elles qu'un pignon d'une brique, contrairement à l'article 30 du règlement de police de cette ville qui interdit la construction de murs de séparations de maisons ayant moins de 0^m33 ou une brique et demie d'épaisseur. Malgré les moyens présentés contre la validité du procès-verbal rédigé à ce sujet, le tribunal a donné raison au règlement et condamné le propriétaire à l'amende.

Ainsi la jurisprudence est désormais fixée et les règlements municipaux s'ap-

pliquent aussi bien aux constructions établies sur des terrains particuliers qu'à celles qui forment le front à rue. Cette décision, il faut l'espérer, va mettre un terme à la manie déplorable de certains propriétaires qui, par une économie sordide, bâtissent sans nul souci de la solidité des maisons ni du danger d'incendie.

MM. les actionnaires de la *Compagnie Immobilière du Nord* à Roubaix, société à responsabilité limitée, au capital de 1,000,000 de francs, sont informés que l'assemblée générale annuelle aura lieu le 28 mars à une heure et demie, à la Banque de Belgique, rue Neuve à Bruxelles. 6778

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 13 mars, à 8 heures du soir.

Applications de l'air comprimé. Machine de Schenmütz. Fusil à vent. Moteurs à air. Travaux hydrauliques. Effets de l'air comprimé sur les êtres animés. Fontaine de Héron, Hémisphères de Magdebourg. Poisson dans le vide.

COURS PUBLIC DE LANGUE ANGLAISE.

Vendredi 15 mars, à 8 heures du soir.

Exercices pratiques. — Lettre.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

Du 2 au 8 mars 1867.

DÉCÈS.

2 mars. — Jean Meurisse, époux de Marie Gobert, 40 ans, concierge, rue Neuve de Fontenoy. Stéphanie Vienne, célibataire, 20 ans, piqurière, rue de l'Épée. Constant Desort, époux de Victoire Vanuxem, 62 ans, menuisier, rue des Ecorcheurs.

4 mars. — Reine Gronier, épouse de Théophile Wardavoire, 29 ans, teinturière, Louis Florin, époux de Florine Dubus, 45 ans, tisserand, au Pile. Louise Ravay, épouse de Ponce Urban, 38 ans, rue de la Rondelle.

4 mars. — Julie Desfrennes, épouse de Pierre Delvinquier, 52 ans, ménagère, Chemin Vert. Louis Desmette, veuf d'Amélie Bouche, 63 ans, journalière, à l'hôpital. Charles Dubois, veuf de Apollonie Lutin, 49 ans, teinturier, aux-Sept-Ponts. Elise Wromain, célibataire, 20 ans, sans profession, rue de la Brasserie.

5 mars. — Thérèse Maryn, épouse de Joseph Bauvens, 39 ans, ménagère, au Pile.

6 mars. — Léopold Delannoy, époux d'Apollonie Houzel, 41 ans, peintre-décorateur, rue du Grand-Chemin. Florentine Lotienne, épouse de Pierre Dobie, 65 ans, ménagère, à l'hôpital. J.-B. Vandenberg, célibataire, 28 ans, domestique, au Tilleul. Camille Wolfarius, célibataire, 48 ans, pâtissier, rue de l'Alma.

7 mars. — Silvie Delreux, épouse d'Augustin Delobille, 49 ans, ménagère, rue Neuve. François Dock, célibataire, 27 ans, rattacheur, à l'hôpital.

8 mars. — Marie Rawart, célibataire, 20 ans, bobineuse, Vert Chemin. Théodore Bogaert, célibataire, 21 ans, fleur, à l'hôpital. Alfred Piat, célibataire, 48 ans, tisserand, à l'hôpital.

Il est décédé en outre 19 garçons et 16 filles au-dessous de l'âge de 10 ans.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la Séance du 10 mars
Sommes versées par 80 déposants dont 13 nouveaux 9,320
39 mandats en remboursement, 8,408 61
Les opérations du mois de mars sont

lui avez donné la vie.

Et, dans un élan passionné, le notaire colla ses lèvres sur la main de la jeune fille.

Emma sentit comme un grand froid sur son corps ; elle frissonna, retira violemment sa main, se leva aussitôt et jeta autour d'elle des regards effarés.

Le notaire, ne sachant quelle cause donner à l'effroi subit de la jeune fille, s'imagina que sa perruque dérangée avait trahi le secret de son crime, il porta en même temps les deux mains à sa tête. Puis, au toucher, sentant qu'il s'était trompé, il se mit à sourire.

« Chère amie, reprit-il avec assurance, quelle frayeur soudaine vous a donc prise ? Ce n'est pas moi qui vous épouvante, j'espère. Allons, reprenez votre air gracieux et revenez vous mettre près de moi. »

Emma fit trois pas en arrière. Pourtant elle croyait ne pas comprendre encore.

« Eh quoi ! vous me boudez déjà, poursuivit le notaire. Et il ajouta en riant : attendez au moins que vous soyez ma femme. »

Après ces paroles le doute n'était plus permis. La jeune fille poussa un cri de nouvelle terreur ; mais retrouvant bientôt toute son énergie.

« Votre femme, Monsieur, votre femme ! s'écria-t-elle en se redressant avec fierté ; j'espère bien que vous n'avez jamais osé le croire un seul instant. »

« Pourtant... hier... votre père m'a dit... balbutia le notaire troublé. »

« Ah ! je comprends, je comprends, murmura Emma en voilant son visage de ses mains. »

« Je le savais bien, que vous compren-

driez, dit le notaire qui reprenait courage.

« Monsieur Saurain, répliqua froidement la jeune fille ; que vous a dit mon père hier ? »

« Que vous m'aimiez et que vous consentiez à devenir ma femme. »

« A votre tour, dites-moi aujourd'hui qu'il s'est trompé, et que l'idée d'être votre femme ne m'est jamais venue. »

« En achevant ces mots, elle s'élança hors du salon et courut s'enfermer dans sa chambre pour y pleurer amèrement. »

Le notaire était encore debout et comme pétrifié au milieu du salon lorsque monsieur Journeux entra, un instant après le départ de la jeune fille.

« Où donc est Emma ? demanda le rentier ; je vous croyais ensemble. Eh ! mon Dieu, continua-t-il, comme vous êtes rouge ! Qu'avez-vous donc ? »

« J'ai, que je suis désespéré, furieux, monsieur Journeux. »

« Désespéré ! furieux ! Aie, vous m'épouvantez ! »

« Hier je vous ai demandé la main de votre fille, vous me l'avez accordée, vous m'avez dit qu'Emma était consentante, n'est-ce pas ? »

« Mais... mais oui, bégaya M. Journeux. »

« Eh bien, votre fille me quitte à l'instant après m'avoir dit que vous étiez trompé, qu'elle n'avait jamais pensé à m'épouser, et en me faisant comprendre, enfin, qu'elle ne m'aimait pas. »

« Elle a dit cela, vous en êtes sûr ? fit M. Journeux dont le cœur bondissait de joie. »

« Croyez-vous donc que je suis sourd, répliqua le notaire d'un ton sec. »

« C'est bien incompréhensible, dit le rentier sans paraître ému. »

« Oui, n'est-ce pas ? Mais j'y vois plus clair que vous, moi ; il y a tout simplement erreur de personne. Quant vous avez parlé de moi à votre fille, elle aura compris qu'il s'agissait de mon frère. »

« De votre frère ! répéta le rentier en tressaillant. C'est bien possible, ajouta-t-il ; alors... »

« Quoi ? »

« Si c'est votre frère qu'elle aime, vous comprenez c'est lui qui épouse. »

« Un instant, M. Journeux, s'écria le notaire d'un ton superbe, ma demande a précédé celle de mon frère et j'ai votre parole. »

« Mais puisque ma fille ne consent pas, vous comprenez... »

« Votre fille, votre fille, M. Journeux, fera ce que votre autorité lui dira de faire. »

« La contrainte ! s'écria le bonhomme avec une indignation parfaitement jouée ; vous ne le voudriez pas. »

« Le visage du notaire était cramoisi. »

« Mon cher M. Journeux, dit-il en se dirigeant vers la porte, j'ai votre parole, ne l'oubliez point. C'est mon dernier mot. »

« Ce dernier mot du notaire ne parut pas au rentier fort inquiet. Il s'en alla tranquillement trouver sa fille. Il la surprit éplorée ses sanglots dans les rideaux de son lit. »

« On a donc du chagrin, lui dit-il d'une voix câline ; allons raconte ça à ton bon petit père. »

« La jeune fille essuya ses larmes, et se tournant vers lui : »

« Vous me ferez mourir, mon père, dit-elle, si vous me parlez du notaire. »

« La, la, la, pourquoi me parler ainsi ? »

Est-ce que je suis un méchant père ? Le notaire peut faire un mari comme un autre ; mais puisque tu n'en veux pas, qu'il n'en soit plus question. »

En entendant ces paroles auxquelles elle était loin de s'attendre, Emma ne put contenir sa joie ; elle se jeta au cou de son père et l'embrassa follement.

« Oh ! oui, vous êtes bon, vous êtes bon mon père, dit-elle. »

« Ainsi tu me pardonnes ? Dame, tu comprends, d'après les paroles j'ai bien pu croire que le notaire ne te déplaisait point, que tu l'aimais. »

« Lui ! Ah !... fit dédaigneusement la jeune fille. »

« Enfin je me suis trompé ; je t'ai sans doute mal comprise. Maintenant je sais que c'est le médecin que tu veux pour mari. »

« Le médecin ! exclama la jeune fille. »

« D'ailleurs, il t'a aussi demandée en mariage. »

« Mais, mon père, dit Emma, d'une voix éclatante, vous vous trompez toujours ! je ne veux pas plus du médecin que du notaire. »

« Hein, tu... tu ne veux pas... balbutia M. Journeux ; mais qui aimes-tu donc ? »

« Je vous l'ai dit ; j'aime Auguste, le neveu des Saurain. »

« M. Journeux bondit comme s'il eût eu à ses pieds une bête venimeuse. »

« Le neveu des Saurain ! fit-il après un instant de silence. Allons donc Emma, tu es folle ; ce garçon-là n'a pas un écu vaillant. »

« Il fera comme tant d'autres, mon père, il s'enrichira. »

« Il n'a pas même une position, con-

tinua le rentier. Je te le répète, Emma, tu es folle ; je t'ordonne de ne plus penser à lui. »

« Ne plus penser à lui ; mais puisque je vous dis que je l'aime. »

« J'en suis fâché ; je n'ai pas employé ma vie à l'amasser une fortune pour la donner à un homme de rien. Du reste, le notaire a ma parole, et un honnête homme... tu comprends. »

« Vous pouvez m'empêcher d'être la femme d'Auguste, mon père, dit la jeune fille avec dignité ; mais je ne serai jamais celle du notaire Saurain. »

« De la rébellion, maintenant, soit ; vous devez à votre père respect et obéissance, mademoiselle ; vous épouserez le notaire Saurain, entendez-vous ? »

« Oh ! mon rêve, mon rêve !... dit la jeune fille en tombant accablée dans un fauteuil. »

M. Journeux sortit de la chambre en faisant un geste de menace. « Que faire ? se demanda-t-il. J'aurais préféré le médecin au notaire ; mais elle ne veut ni de l'un ni de l'autre. Avec ses idées, si je veux l'empêcher de faire quelque folie, je n'ai pas de temps à perdre. Et puisque je l'ai promise au notaire, il faut qu'elle l'épouse. Oh ! mes deux cent mille francs !... »

Il écrivit au vieux garçon pour lui dire qu'il n'avait jamais eu l'intention de manquer à sa parole ; il lui accordait de nouveau la main de sa fille et terminait sa lettre en le priant de passer chez lui sans retard.

E. RICHEBOURG.

(La suite au prochain numéro.)